

qui lui viennent de Dieu et qui sont au-dessus des vicissitudes de la politique humaine.

Les Etats qui le constituent ne sont pas la propriété d'un homme, mais de Dieu, représenté par l'Eglise. Le pape n'en est que l'administrateur et il doit l'administrer pour le bien général de l'Eglise.

C'est pourquoi les papes ont toujours répondu *non possumus* à toutes les tentatives de la politique humaine pour les faire consentir à l'aliénation du patrimoine de Saint-Pierre. Leur réponse est strictement vraie en droit; et s'ils avaient jamais consenti à l'aliénation demandée, le contrat qu'ils auraient signé eût été nul. Un traité signé par eux et ratifiant les spoliations faites serait également nul, lors même que leurs deux cents millions de sujets y donneraient leur assentiment. *Non possunt*, ils ne peuvent pas.

La papauté a droit à la souveraineté et à l'indépendance; ce droit remonte à l'origine même de l'Eglise, et lui appartient de droit divin. Quant au patrimoine royal qui garantit cette indépendance et qui seul peut la garantir, il est fondé sur des titres irrécusables et sur une possession de dix siècles. Dieu seul peut en changer la destination.

Quand les ennemis de l'Eglise ont voulu dépouiller le pape de ses Etats, ils se sont bien gardés de nier son droit à la souveraineté et à l'indépendance. Ils ont prétendu seulement vouloir en changer la garantie.

Cavour, Visconti-Venosta, le général Cadorna protestaient de leur respect pour l'indépendance du Saint-Siège et promettaient de substituer d'autres garanties au pouvoir temporel qu'ils lui enlevaient.

Victor-Emmanuel écrivait à Pie IX qu'il se rendait lui-même responsable de la sécurité du Saint-Siège et que le chef de l'Eglise pourrait maintenir son siège glorieux sur les bords du Tibre, indépendant de toute souveraineté humaine.

Mais après toutes ces belles protestations, on emprisonnait les fidèles défenseurs de la papauté; on mettait en pièces, partout où on les trouvait, les armoiries, les insignes et les emblèmes de ce pouvoir; on détruisait tous les vestiges du gouvernement papal; on s'emparait du Quirinal et on en changeait la destination; on ajoutait à l'usurpation de tous les droits les confiscations et les sacrilèges.

Vint ensuite la *loi des garanties*, qui devait tout remettre dans l'ordre et tout protéger.

Cette loi reconnaissait au pape le titre de souverain, comme les Juifs reconnurent que le Christ était leur roi en le crucifiant. Mais en réalité elle lui enlevait tout ce qui constitue la souveraineté.

Elle proclamait inviolable le palais du Vatican. N'était-ce pas précisément en faire une prison, puisque l'inviolabilité ne s'étendait pas au-delà du seuil du palais?

Elle déclarait le pape libre et indépendant de tout contrôle humain! Et cependant, sans le consulter, sans qu'il y consente, on lui imposait par la force une loi votée par un parlement *humain* qui le dépouillait audacieusement!

Elle accordait au pontife un salaire qui lui permettait de vivre convenablement. Quelle dérision! Les scélérats qu'on envoie au bagne sont aussi pensionnés par l'Etat!

On a bien compris plus tard quelle souveraineté le gouvernement italien entendait accorder au pape, quand, le 28 juillet 1881, Mancini, ministre des affaires étrangères, écrivait aux cours de l'Europe qu'il ne répondait

pas de la tranquillité de Rome si le pontife sortait dans les rues avec sa cour. Voilà la liberté et l'inviolabilité qu'on a assurées au Saint-Père par la loi des garanties.

Dès 1877, le même ministre Mancini, parlant d'une allocution de Pie IX, la déclarait excessive, violente, entachée de trahison, et ajoutait qu'il était illégal de l'imprimer.

Il faudrait aujourd'hui tout un volume pour énumérer toutes les violations de l'indépendance pontificale qui ont été commises sous l'empire de la loi des garanties.

Le parlement a passé des lois pour régler l'administration des sacrements, la prédication évangélique, le nombre des prêtres requis pour chaque église, etc., etc.. Dans les universités, on a supprimé la chaire de théologie. Dans les petites écoles, on a défendu l'instruction religieuse, le catéchisme et les prières. Des prêtres apostats remplissent les emplois au ministère de l'instruction publique. Les chaires de professeurs sont données de préférence aux incrédules, aux Juifs et aux athées. Des séminaires ont été supprimés; des monastères et des couvents ont été vidés, fermés, pillés, confisqués. On refuse aux évêques nommés leur *exequatur*, ce qui les empêche d'être reconnus comme tels par la loi et les tribunaux.

En 1882, Léon XIII se plaignait que plus de vingt évêques, récemment nommés, se trouvaient par là pratiquement exclus de leurs sièges, que l'Eglise en Italie était opprimée et qu'il devenait presque impossible de la gouverner.

Depuis lors, l'illustre pontife n'a cessé de réclamer, et, comme catholiques, nous devons le croire quand il affirme que la situation actuelle est devenue intolérable. Il faut donc avant longtemps qu'un changement se produise. Il le faut, non-seulement dans l'intérêt de l'Eglise, mais dans l'intérêt même des peuples et des princes. Il le faut, non-seulement pour garantir l'entière indépendance du pouvoir spirituel, mais pour assurer — comme l'a dit l'immortel Léon XIII — *le bien-être et la sécurité de la famille humaine*.

Est-ce à dire qu'il soit absolument nécessaire à l'indépendance du Saint-Siège que la totalité de son ancien patrimoine lui soit restituée?

Mgr O'Brien se pose cette question et répond que c'est au Saint-Père qu'il appartient de la résoudre. Mais il y a une chose certaine, que la diplomatie européenne ne devra pas perdre de vue: c'est que Rome, la cité des papes, ne peut pas être abandonnée, pour aucune considération.

A tous les catholiques il appartient dorénavant d'agiter cette question. Il est temps que tous les enfants dévoués de l'Eglise se réveillent de leur assoupissement et s'unissent contre l'impiété et la franc-maçonnerie qui travaillent à resserrer de plus en plus les chaînes de l'illustre prisonnier.

Suivons de près les événements. Ouvrons l'oreille aux avertissements et aux appels du Saint-Père. Aidons-le, soutenons-le dans la mesure de nos moyens et de nos forces, et soyons prêts pour une nouvelle croisade, si l'occasion devient propice.

Dieu sera avec nous; et le monde apprendra — puisqu'il l'a oublié — que la Providence n'a pas cessé d'être un des grands facteurs de l'histoire de l'humanité.

Ayant l'éternité devant lui et ne voulant pas gêner la liberté humaine, Dieu paraît agir, à certaines époques, comme un souverain constitutionnel. On dirait qu'il règne et ne gouverne pas. Mais quand il en est temps, il sait faire un coup d'Etat.